

Ce million est donc doublement précieux à la division Est, qui s'est toujours montrée énergique et intelligente à ce sujet. Eh bien, ce million qui nous a coûté tant d'efforts énergiques, on achève de le gaspiller. Ouvrez les comptes de la corporation pour 1876.

Voici ce que vous trouvez dans le Rapport de l'Auditeur, page 31 :

EMPRUNT DU CHEMIN DE FER.	
1871—Terrain exproprié pour la rue Brennan.....	\$ 56,657 49
1872—Déboursés pour faire voter le règlement....	898 00
1874—Payé pour les casernes.....	164,621 92
1875—Payé au chemin de colonisation.....	346,644 62
“ Frais de voyage.....	190 00
Proportion du coût de l'emprunt sur le marché anglais soit 12 par 100 sur \$1,000,-	
100.....	120,000 00

Total suiv. feuille de bal. 31
Décembre 1876 **\$689,912.07**

Il ne reste donc en caisse de ce million que la somme de **\$310,987.93**. Les électeurs comprendront il pour quelle raison le Conseil-de-Ville fait aujourd'hui tant de bruit ? C'est qu'il veut se dispenser de payer une somme qu'il a en partie dépensée pour d'autres fins. On se rappelle les stipulations du Règlement voté par le peuple :

Attendu que... les habitants de la cité sont suffisamment intéressés à la construction du chemin à lisses que la Compagnie du chemin de Colonisation du Nord de Montréal est autorisée à construire depuis Montréal jusqu'à Aylmer, pour engager la dite corporation à prendre des parts DANS LA DITE COMPAGNIE au montant de UN MILLION de piastres courant et à payer le dit montant soit en bons, soit en débentures au choix du Conseil de la dite cité, etc.

A ces causes, le dit Conseil.... ordonne et statue comme suit :

Sec. 10. Le Maire de la dite cité sera et il est par les présentes autorisé et requis pour, de la part et au nom de la dite

corporation de cette cité de prendre et souscrire cent mille actions du CAPITAL DE LA DITE COMPAGNIE du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal....

(3) Le montant de la dite souscription sera payable AU CHOIX DU Comité des Finances soit en argent, soit EN BONS OU DÉBENTURES qui seront pris au pair.

La première question que l'on se pose en rapprochant les dispositions du Règlement du tableau des dépenses imputées au million est celle-ci :—“ Pourquoi avoir dépensé **\$120,000** pour négocier les bons, quand la Compagnie était obligée d'accepter les bons au pair ? ”

Et à ce pourquoi, pas de réponse. L'on a, de sang-froid et de propos délibéré, jeté à l'eau **\$120,000**. Ajoutez à cela l'intérêt à 6 p. 100 payé sur les débentures depuis 1874. La somme de **\$500,000** a été depuis l'emprunt complètement inutile pour les fins du chemin de fer ; elle rapporte 4 p 100 aux banques où elle est censée être déposée et elle nous coûte 6 p. 100, en sorte que depuis quatre ans nous avons perdu par la différence de l'intérêt **\$10,000** par année ou **\$40,000** dans les quatre années. Soit un gaspillage irrémédiable, sans but, sans profit et sans raison de **\$160,000**. Et connaissez-vous une autre conséquence de cet emprunt inopportun ? C'est qu'en 1874, la compagnie du chemin de Colonisation du Nord fit de grandes instances pour obtenir la permission de négocier elle-même les débentures municipales. Son but était de les mêler à ses propres débentures, et elle aurait pu de cette sorte négocier avantageusement ses propres bons. Le Conseil-de-Ville refusa avec persistance de rendre ce service au chemin de fer. La conséquence fut pour la compagnie un échec complet et c'est à la suite de cette déconfiture que le